

Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 5 novembre 2018

Préavis municipal No 2018/08

Point No 4 de l'ordre du jour de la séance du 4 décembre 2018

Budget de fonctionnement 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous propose le budget 2019 annexé présentant un excédent de revenus qui se monte à :

CHF 41'700.00

Ce résultat positif correspond aux précédents exercices. Cette situation équilibrée ne doit toutefois pas masquer les hausses constantes de certaines charges dont nous n'avons pas la maîtrise (associations intercommunales et canton notamment). Toutefois, la situation financière de la commune reste saine.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du budget de fonctionnement 2019, il nous paraît nécessaire de vous transmettre quelques explications liées à certains postes.

La présentation des comptes par classification administrative permet de relever les variations suivantes entre les différents exercices :

Classification administrative	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019		B19 vs C17		B19 vs B18	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Variation nette		Variation nette	
	3 177 320	-2 134 579	3 472 300	-2 228 400	3 509 800	-2 351 400	115 659	11%	-85 500	-7%
2 Finances	2 240 748	-9 516 335	1 974 800	-10 027 400	2 188 800	-10 373 400	-909 013	12%	-132 000	2%
3 Domaines et bâtiments	2 631 816	-2 637 358	1 961 600	-1 766 400	1 722 200	-1 648 700	79 042	-1426%	-121 700	-62%
4 Travaux	3 801 164	-2 257 233	4 189 700	-2 407 700	4 412 400	-2 604 600	263 869	17%	25 800	18
5 Instruction publique	1 422 854	-5 000	1 546 600	0	2 043 800	0	625 946	44%	497 200	32%
6 Police	593 990	-55 939	554 900	-50 500	581 600	-60 000	-16 451	-3%	17 200	3%
7 Sécurité sociale	2 719 104	-37 309	2 618 200	-12 000	2 509 300	-17 000	-189 496	-7%	-113 900	-4%
8 Services industriels	652 207	-645 629	856 500	-806 000	894 500	-849 000	38 922	592%	-5 000	-10%
Résultat	Excédent -50 179		Excédent 7		Excédent revenu -41 700					

Administration générale

11 Administration / 13 Service du personnel

- La hausse de la masse salariale par rapport au budget 2018 provient d'un équivalent plein temps (EPT) supplémentaire à engager à la voirie, ainsi qu'à des activités en hausse de l'administration.
- Une réorganisation du secteur de la conciergerie va être entreprise. Il s'agit du remplacement des postes de conciergerie rémunérés à un tarif horaire par la création de postes fixes. Dès lors, certains postes dans les comptes 34.xxx.390. et 35.xxx.390. sont à zéro car imputés globalement dans le compte 3501.390.10 (bâtiments du patrimoine administratif).

16 Tourisme

- L'intégralité de la participation TCS/Heberga est imputée dans le compte 161.436.10. Auparavant, environ 1/3 était transféré dans le compte 451.436.30 « Déchets urbains ».
- Le montant figurant dans le compte 163.317.00 est prévu pour les diverses manifestations organisées par l'Office du tourisme en 2019.

19 Informatique

• Le compte 19.318.50 prévoit une augmentation des honoraires pour l'assistance informatique et une analyse de l'état actuel du parc informatique.

Finances

21 Impôts

- Impôts sur le revenu PP (cf. 21.400.10) L'estimation est basée sur l'état des recettes du mois de septembre 2018. Elle suit l'évolution de la population de la commune.
- Un nouveau compte a été créé suite à l'introduction du RIE III. Notre commune n'est que peu impactée par celle-ci (cf. 21.451.00).

22 Service financier

• Les montants de la péréquation financière (cf. 22.352.00, 22.452.00 et 22.452.01) sont basés sur les estimations budgétaires transmises par le canton.

Domaines et bâtiments

31 Terrain

• Un montant estimatif est prévu dans le compte 31.318.50 pour divers travaux de stabilisation suite à de nouveaux glissements de terrain à Vallamand-Dessus.

34/35 Bâtiments

 Aucun revenu locatif sur l'année n'est prévu à la villa sise à la Ruelle des Marnes 1 à Constantine. Un crédit d'investissement sera présenté au Conseil communal et permettra de définir son utilisation.

Travaux

41 à 47 Service technique, Urbanisme, Routes, etc.

- Dans le cadre d'une synergie des activités du service technique, un montant est estimé pour les honoraires d'un technicien centralisé pour les 4 communes de l'enclave (env. 30% pour notre commune) dans le compte 41.318.50.
- Avancement des projets de la création de la Zone artisanale, ainsi que les honoraires pour le groupe de travail sur l'élaboration du plan d'affectation (anc. PGA) sont estimés dans les comptes 42.318.55 et 42.318.56.
- Voir explication au point « 13 Service du personnel » concernant le compte 43.390.10 pour le renforcement de l'équipe de voirie.
- Un projet de STEP régionale de la Basse Broye est en cours d'étude dont des honoraires d'ingénieurs sont déjà prévus en 2019 (cf. 462.318.50).
- Un nouveau logiciel informatique de la gestion du carburant du port « Les Garinettes » de Vallamand est prévu dans le compte 471.315.60.

Instruction publique

51 et 52 Enseignements scolaires et parascolaires

- Une forte hausse est constatée au niveau des charges de l'instruction publique.
 Cette hausse est la conséquence des importantes constructions réalisées pour les 7 à 11 Harmos à Sous-Ville à Avenches dont les amortissements se lissent sur une génération.
- Le parascolaire Les Castors augmente par l'effet de la hausse des effectifs (blocs de 12 écoliers en 2016/2017 à 36 en 2018/2019), ainsi que la fin du subventionnement au démarrage.

Services industriels

81 Services des eaux

 Les taxes uniques de raccordement sont élevées en comparaison des comptes 2017 mais sont inférieures avec les comptes 2018. Pour l'équilibre de la rubrique 81, une importante attribution au fonds affecté a été effectuée dans le compte 81.381.10.

En résumé, notre budget 2019 se présente comme suit :

Total des charges CHF 17'862'400.00
 Total des revenus CHF 17'904'100.00

• Excédent de revenus CHF 41'700.00

Fondé sur l'exposé ci-dessus, ainsi que sur l'arrêté d'imposition 2019, la Municipalité suggère au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Conclusions:

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal no 2018 / 08,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'accepter le budget tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ:

Le Syndic:

Blaise Clerc

La Secrétaire :

Sylvie Baumann